

## Skyguide

Internet: [www.skyguide.ch](http://www.skyguide.ch)

Siège: Genève

Forme juridique: société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération: 99,97 %

**Conseil d'administration:** Walter T. Vogel (président), Bernhard Müller, Anne Bobillier, Jean-Yves Bonvin, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

**CEO:** Alex Bristol

**Organe de révision externe:** PricewaterhouseCoopers, Pully

### Brève appréciation des résultats 2018

En 2018, Skyguide a *globalement réalisé* les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans des régions limitrophes. Skyguide exploite deux centres de contrôle à Genève et à Dübendorf et douze autres sites (aérodromes régionaux et militaires).

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public. La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Les retards occasionnés par Skyguide dans le trafic aérien civil ont été peu importants en comparaison internationale. La disponibilité opérationnelle des Forces aériennes était conforme aux exigences.

La rentabilité de l'exploitation était satisfaisante compte tenu des conditions. Les redevances de route et celles d'approche et de départ sur les aéroports nationaux ont baissé, restant cependant très élevées en comparaison européenne. Les comptes annuels bouclent avec un déficit de 7,9 millions de francs. Sur une base comparable - c'est-à-dire sans effet spécial, à savoir la baisse des subventions - il en serait résulté un excédent de 1,6 million de francs. Les activités qui ne relèvent pas du mandat que Skyguide assume pour le compte de l'État (activités pour le compte de tiers) restent déficitaires (-8,3 mio), des mesures de restructuration sont en cours et des améliorations sont attendues en 2019. Ces activités doivent contribuer au succès économique de l'entreprise, sinon elles doivent être abandonnées.

La nouvelle convention collective de travail des contrôleurs aériens est entrée en vigueur vers la fin de l'année sous revue. Pendant toute la durée des négociations, la navigation aérienne n'a pas été entravée par des grèves, des opérations de lock-out ou de boycottage, ni par d'autres actions revendicatives.

L'augmentation de ressources en personnel suffisantes pour garantir le service de permanence des Forces aériennes à partir de 2020 (« LP24 ») avance comme prévu mais continue d'être un défi.

Chiffres-clés	2018	2017
---------------	------	------

#### Finances<sup>1)</sup> et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>484,4</b>	473,5
Résultat net (mio CHF)	<b>-7,9</b>	-34,2
Total du bilan (mio CHF)	<b>665,1</b>	687,9
Ratio de fonds propres (%)	<b>49,0</b>	48,6
Effectif (nombre d'ETP)	<b>1 407</b>	1 419
Taux de couverture technique CP %	<b>98,9<sup>2)</sup></b>	104,6

#### Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombre de vols contrôlés (mio)	<b>1,299</b>	1,237
Ponctualité (% des vols)	<b>96,5</b>	97,0
Ø retard par vol <sup>3)</sup> (secondes)	<b>36,0</b>	26,4
Mouvements aériens militaires	<b>88 205</b>	95 325
Ø Redevances de route (EUR)	<b>97,9</b>	102,5

#### Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) <sup>4)</sup>	<b>43,2</b>	52,6
Redevances (mio CHF) <sup>5)</sup>	<b>425,3</b>	405,1

<sup>1)</sup> selon les comptes consolidés

<sup>2)</sup> valeur provisoire

<sup>3)</sup> retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

<sup>4)</sup> pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers et pour les vols exemptés de redevance, selon les comptes de la Confédération.

<sup>5)</sup> redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

## A. Réalisation des objectifs en 2018\*

### 1. Orientation stratégique

Durant l'exercice, Skyguide SA a pleinement assumé son mandat pour le compte de l'État.

*Normes de sécurité supérieures à la moyenne par rapport à d'autres pays européens ; culture de la sécurité très développée*

La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Aucun événement grave n'a été signalé. Selon les critères

de l'AESA, la culture de la sécurité de Skyguide a atteint un niveau élevé en comparaison internationale.

*Contribution à un trafic aérien sûr et ponctuel ; création en temps utile des conditions préalables à l'exploitation 24 heures sur 24 du service de police aérienne.*

Les valeurs de ponctualité dans l'aviation civile ont atteint un niveau élevé en comparaison internationale, malgré une forte augmentation du trafic (+5 % au total, +7,5 % en transit). La disponibilité exigée par les Forces aériennes en matière d'intervention a été garantie. Le recrutement et la formation de contrôleurs aériens et de chefs d'intervention militaires supplémentaires se poursuivent comme prévu dans la perspective de l'introduction du service de police aérienne permanent, prévue d'ici 2020, mais restent un défi.

*Préparation complète et tournée vers l'avenir du changement structurel à venir*

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky » dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. Privilégiant les innovations techniques et opérationnelles - notamment le « Virtual Center Switzerland » (mise en réseau des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf) et le « U-Space » (enregistrement et contrôle des drones) - Skyguide se prépare aux changements structurels prévisibles dans le secteur de la navigation aérienne.

## **2. Objectifs financiers**

*Résultat équilibré, efficacité accrue, politique de tarification durable*

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une société anonyme sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. Avec un résultat de -7,9 millions de francs (année précédente : CHF -34,2 mio), Skyguide n'a pas atteint cet objectif. Cela s'explique par la baisse des indemnités de la Confédération (CHF -9,5 mio) pour les services de la navigation aérienne non rémunérés dans les espaces aériens délégués des pays limitrophes. Sans cet effet sur lequel Skyguide n'a aucune influence, le résultat aurait été de +1,6 million de francs. Compte tenu de ces éléments, les comptes annuels évoluent conformément aux prescriptions légales et aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Les opérations pour le compte de tiers, qui ne relèvent pas du mandat que Skyguide assume pour le compte de l'État (p. ex. formation de contrôleurs aériens étrangers) ont généré une perte de 8,3 millions de francs (2017 : -3,4 mio). Ces moins bons résultats par rapport à l'année précédente sont principalement dus à la décision du conseil d'administration de restructurer ce secteur. Le Conseil fédéral salue cette décision et s'attend à des résultats nettement meilleurs en 2019.

Les redevances de contrôle de la circulation aérienne ont été réduites de 4,5 % pour le trafic de transit et de 2,6 % pour les approches et les départs sur les aéroports nationaux. Néanmoins, elles sont restées de loin les plus élevées d'Europe. La politique en matière de redevances de Skyguide peut toutefois être qualifiée de durable dans la mesure où elle est acceptée par le marché ; c'est ce que confirme la forte augmentation du trafic au cours de l'exercice.

Pour cette raison, les indemnités versées par la Confédération à Skyguide ont diminué de 18 % pour s'établir à 43,2 millions de francs. Elles représentent environ 9 % (contre 11 % l'année précédente) du chiffre d'affaires de Skyguide.

*Augmentation du taux de recouvrement des coûts du contrôle des approches et des départs sur les aéroports régionaux*

Le train de mesures convenu par Skyguide, l'OFAC et l'Association suisse des aéroports et destiné à augmenter à moyen terme le degré de couverture de la navigation aérienne sur les aéroports régionaux n'a pas pu être mis en œuvre comme prévu. Sous la direction de l'OFAC, la recherche d'une solution de financement durable pour les services de la navigation aérienne sur les aéroports régionaux se poursuit. Skyguide y participe dans la mesure de ses possibilités et envisage, entre autres, la création d'une joint-venture avec un prestataire étranger.

*Endettement net inférieur à 2 x EBITDA*

L'endettement net s'est élevé à 108,8 millions de francs, ce qui correspond à un ratio d'endettement de 1,1 x EBITDA. Si l'on tient compte des actifs transitoires pour les retards de paiement de l'OFAC et des aéroports régionaux, l'endettement net s'élève à 41,0 millions de francs ou 0,4 x EBITDA.

## **3. Objectifs en matière de personnel**

*Politique du personnel moderne et socialement responsable ; développement futur avec les partenaires sociaux ; formation professionnelle initiale conforme aux exigences de notre époque ; mesures durables de formation et de perfectionnement.*

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. La satisfaction au travail et la motivation des collaborateurs sont élevées. Compte tenu des transformations en cours au sein de l'entreprise et de la profession, l'incertitude est perceptible parmi les collaborateurs.

Les partenaires sociaux reconnus de Skyguide sont actuellement cinq associations du personnel et syndicats. Des rencontres régulières contribuent à entretenir le partenariat social. L'exercice sous revue était également placé sous le signe des négociations liées à une nouvelle

CCT pour les contrôleurs aériens. Les négociations ont été difficiles et se sont poursuivies bien au-delà de fin 2016, date d'expiration de l'ancienne CCT. Le Conseil fédéral salue le fait que la navigation aérienne n'ait pas été entravée durant cette période par des grèves, des opérations de lock-out ou de boycottage, ni par d'autres actions revendicatives. Du point de vue du Conseil fédéral, les partenaires sociaux sont appelés à relever les défis à venir de manière constructive. Cela inclut également la révision de l'âge de départ à la retraite des contrôleurs aériens, qui est aujourd'hui de 56 ans.

Durant l'exercice, les effectifs ont baissé de 0,8 % pour s'établir à 1407 postes équivalents temps plein. 64 contrôleurs aériens et 16 apprentis dans les métiers techniques et commerciaux ont terminé leur formation chez Skyguide.

#### **4. Coopérations**

*Les accords de coopération sont autorisés par la loi sur l'aviation, aident à remplir le mandat légal ou obéissent à une autre forme de stratégie d'entreprise, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, peuvent être gérés de manière professionnelle et tiennent suffisamment compte des risques*

Les filiales Skysoft SA, Skynav SA et Swisscontrol SA font partie du cercle de consolidation de Skyguide. Par ailleurs, Skyguide détient depuis 2008 une participation de 8,33 % dans l'« European Satellite Services Provider » (ESSP) dont le siège se trouve au Portugal. Durant l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers.

La coopération internationale (recherche et développement) s'est poursuivie dans le cadre des SES, « SESAR Joint Undertaking » et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

#### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision conclut que les comptes annuels 2018 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

#### **C. Propositions à l'assemblée générale**

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

L'assemblée générale ordinaire de Skyguide SA a eu lieu le 14 mai 2019 à Berne. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2018 ;
2. d'utiliser le résultat du bilan de -7,050 millions de francs comme suit :
  - Attribution à la réserve générale : 0 million
  - Dissolution des réserves restantes : -8,180 millions
  - Report sur l'exercice suivant : 1,130 million
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2018 ;
4. de confirmer PricewaterhouseCoopers SA, Zurich (succursale de Pully) en tant qu'organe de révision statutaire pour une année ;
5. d'approuver, pour l'exercice 2019, les plafonds maximums de la rémunération globale suivants :
  - a) 310 000 francs pour les membres du conseil d'administration (sans présidence) ;
  - b) 140 000 pour le président du conseil d'administration ;
  - c) 4 235 000 pour les membres de la direction.

#### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le Conseil fédéral a chargé le 22 mars 2019 le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide SA.